

DU 5 avril 2018

MEMBRES DU CONSEIL DE L'ESPÉ

ÉTAIENT PRÉSENTS EN PERSONNE

Présidente du Conseil :

Catherine MOISAN (IGEN honoraire).

Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Françoise MOULIN CIVIL (administratrice provisoire de l'UPEC)

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Hervé SEBILLE (DAASEN de Seine-Saint-Denis) ; Michèle DELOMEL (Doyenne des IEN du 2nd degré).

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Jean-Yves ROCHEX (Professeur des universités à l'Université Paris 8).

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Philippe GERMAIN (Maître de conférences), Aude DONTENWILLE-GERBAUD (Maître de conférences, SENSUP-FSU) ; Nicolas SCHMITT (Professeur des universités, Pour le maintien et le développement de formations et de recherche de qualité à l'ESPÉ) ; Geneviève GUILPAIN (PRCE HC, SUD Éducation/CGT) ; Lucile CADET (Professeure des universités).

Représentants des personnels relevant du ministre chargé de l'Éducation Nationale et exerçant leurs fonctions dans les écoles, établissements ou services relevant de ce ministre :

Didier DELMOND (PEMF, UNSA Education) ; Lorella BUGEAT (PEMF).

Représentants des autres personnels

Concettina REGNIER (SAENES, SNPRES-FO-94) ; Claude OGIER (Technicien informatique).

Représentants des usagers :

Florian LAINEY (FNEC-FP-FO), Pauline BATOT (SNEP-FSU, SNES-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins !)

ÉTAIENT PRÉSENTS PAR PROCURATION AD HOC

Représentants des collectivités territoriales :

Didier DOUSSET, délégué de Valérie PÉCRESSE (Présidente du Conseil régional d'Ile-de-France), représenté par Martine AMIOT

Personnalités désignées par le recteur de l'Académie de Créteil :

Martine AMIOT (directrice de la pédagogie), représentée par Hervé SEBILLE et Michelle DELOMEL

Représentants des personnels assurant des activités de formation :

Éric MESNARD (PRAG, SNESUP-FSU), représenté par Geneviève GUILPAIN et Philippe GERMAIN

Personnalités désignées par les universités partenaires :

Frédéric SALY-GIOCANTI (professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée), représenté par Jean-Yves ROCHEX, Lucile CADET et André TARDIEU

ÉTAIENT ABSENTS

Représentants de l'université Paris-Est Créteil Val-de-Marne :

Alexandre MAITROT DE LA MOTTE (représentant de l'UPEC), Christophe MORIN (représentant de l'UPEC)

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Anne-Marie CHARTIER (Chercheuse associée CNRS/ENS Lyon), Alain GONZALEZ (directeur du service commun de FC de l'université Pierre et Marie Curie)

Personnalités désignées par la rectrice de l'Académie de Créteil :

Jean-Jacques DUMERY (doyen des IA-IPR)

Représentants des collectivités territoriales :

Sandrine SOSINSKI et Geneviève SERT, délégués du Président du Conseil Départemental de Seine-et-Marne ; Estelle SICARD, délégué de Stéphane TROUSSEL (Président du Conseil Départemental de la Seine-Saint-Denis), Jeannick LE LAGADEC, délégué de Christian FAVIER (Président du Conseil Départemental du Val de Marne)

Personnalités désignées par les membres du Conseil d'École :

Alain GONZALEZ (IGRHC directeur du service commun de F.C à l'université Pierre et Marie Curie)

Personnalités désignées par les universités partenaires :

André TARDIEU (Maître de conférences à l'université Paris 13).

Représentants des usagers :

Dina BLANCHÉDENT (suppléante FNEC FP-FO) ; Mickaël MORERA (suppléant SNEP-FSU, SENS-FSU, SNUEP-FSU et UNEF pour une formation équilibrée, adaptée à nos besoins !).

PERSONNES INVITÉES

ÉTAIENT PRÉSENTS : Didier ALAMARGOT (par téléphone), Xavier APARICIO, Stéphane BARDAU, Anne BERNARD, Marie BERROUS, Sophie CANAC, Sébastien COMBESCOT, François COSTA, Bruno DROUSSET, Alain HENRI

ORDRE DU JOUR

1. Mise au vote : procès-verbal du conseil de l'ESPÉ du 15 février 2018
2. Mise au vote : renouvellement du diplôme universitaire « Disciplines non linguistiques »
3. Mise au vote : création du parcours « Art'Enact » dans la mention 4 du Master MEEF
4. Information : vers la création d'un parcours « École inclusive » dans la mention 4 du Master MEEF
5. Information : création d'une commission de déontologie
6. Information : résultats des enquêtes étudiants
7. Information : formation continue
8. Information : retour sur les dernières séances du Conseil d'orientation scientifique et pédagogique de l'ESPÉ
9. Questions diverses

DEBAT EN SÉANCE

La séance est ouverte à 13 heures 35

Florian LAINEY (FNEC-FP-FO) donne lecture d'une déclaration préalable (voir Annexe 1).

POINT N° 1 : MISE AU VOTE : PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE L'ESPÉ DU 15 FEVRIER 2018

Le procès-verbal du conseil du 15 février est approuvé à l'unanimité moins deux abstentions.

POINT N° 2 : MISE AU VOTE : RENOUELEMENT DU DIPLOME UNIVERSITAIRE « DISCIPLINES NON LINGUISTIQUES »

Brigitte MARIN explique que le renouvellement de ce diplôme universitaire créé en 2012 concerne l'enseignement des sciences et de l'histoire géographique en allemand ou en anglais. Le volume horaire atteint 93 heures (69 heures de TP, 15 heures de TD, 9 heures de cours magistraux) pour 20 à 35 étudiants en formation continue, sachant que 24 personnes étaient inscrites cette année. Les droits d'inscription atteignent 607 euros, étant précisé que le budget est à l'équilibre à partir de 8 étudiants

Le Conseil approuve, à l'unanimité, le renouvellement de ce diplôme.

POINT N° 3 : MISE AU VOTE : CRÉATION DU PARCOURS « ART'ENACT » DANS LA MENTION 4 DU MASTER MEEF

Joelle ADEN explique que ce projet a émergé au fil du repérage des besoins en formation sur le terrain. Des constats récurrents ont été formulés, notamment en ce qui concerne la difficulté pour les enseignants de mobiliser les élèves dans une relation pédagogique apaisée et le déficit de préparation aux gestes professionnels, qui entraîne souvent des souffrances chez les enseignants comme chez les élèves. En outre, les formations existantes sur ces compétences psychosociales apparaissent insuffisantes dans la mesure où elles ne font pas suffisamment appel à l'expérience vécue des enseignants, entraînant une interprétation approximative de notions telles que l'empathie ou la bienveillance sur le terrain.

Ce projet s'appuie également sur nombre de recherches récentes en psychologie et en neurosciences couvrant deux axes principaux, l'un ayant trait à la place du corps et des émotions en tant que fonctions cognitives et l'autre portant sur la relation à soi et aux élèves afin de créer un contexte favorable aux apprentissages.

L'acronyme Art'Enact fait référence à deux idées clés : le paradigme théorique et les pratiques artistiques, qui constituent un chemin d'accès à la prise de conscience de la dimension sensible et corporelle de la connaissance.

Ce Master est le premier diplôme réunissant des professionnels du monde de la formation et des artistes dans une approche transdisciplinaire, en vue d'une transformation de la relation pédagogique.

Ce Master sera ouvert :

- aux professionnels de l'éducation ou de la formation, qui souhaitent compléter une formation initiale universitaire et élargir leur champ de compétence ;
- aux artistes qui souhaitent travailler dans le cadre éducatif scolaire ou en entreprise ;
- aux médiateurs culturels qui souhaitent intervenir dans le champ de l'éducation culturelle et artistique ;
- aux étudiants ayant accompli un 1er cycle de formation qui souhaitent élargir leur champ de compétence ;
- aux étudiants de Master MEEF en réorientation de parcours ;
- aux étudiants qui souhaitent s'engager dans une recherche doctorale.

Le parcours sera hybride sur une année et articulé autour d'un module central de quatre semaines d'atelier artistique réflexif en présentiel réparties sur l'année, si possible durant les vacances scolaires et à trois modules périphériques à distance.

En ce qui concerne le financement, **Stéphane BARDAU** indique que cette formation atteint son point d'équilibre à partir de 15 inscrits.

Geneviève GUILPAIN se demande s'il serait possible d'imaginer un parcours similaire dans le cadre de la mention 1.

Brigitte MARIN répond qu'il n'existe pas d'objection de principe dès lors que le montage financier est cohérent.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD rappelle que les enseignements de la mention MEEF 1 ne peuvent pas être dispensés correctement faute de formateurs. Elle se demande par conséquent s'il est vraiment raisonnable d'ouvrir de nouveaux parcours, sans que cette question vienne remettre en question le principe de la présente maquette.

Catherine MOISAN estime que cette question revêt deux aspects : l'équilibre financier et les heures de formation.

Sophie CANAC indique que la question des heures de formation s'est posée et précise que les formateurs de premier degré n'interviendront pas nécessairement dans ce parcours.

Stéphane BARDAU précise que sur les 201 heures de formation, une certaine partie sera assurée par des vacataires. En tenant compte de cet élément, le volume à la charge de l'ESPE serait d'environ 150 heures.

Lucile CADET demande quand serait prévu le lancement du Master.

Joëlle ADEN répond qu'il est envisagé que la première année aille de janvier à novembre.

Lucile CADET souligne les complexités qu'un tel calendrier occasionne.

Catherine MOISAN soumet le projet au vote, sous réserve que l'association Ailes apporte les financements attendus et qu'une discussion avec l'université de Montpellier sur le co-portage soit engagée.

Le Conseil se prononce favorablement, à l'unanimité.

POINT N° 4. INFORMATION : VERS LA CREATION D'UN PARCOURS « ÉCOLE INCLUSIVE » DANS LA MENTION 4 DU MASTER MEEF

Alexandre PLOYÉ explique que ce projet vise à maîtriser la formation CAPPEI (certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive), d'un volume horaire de 300 heures, sachant que cette formation n'est pas universitarisée et que ses étudiants sont par conséquent exclus d'un certain nombre de services.

Ce parcours s'adresse aux étudiants et professionnels intéressés par la question de l'éducation inclusive, ainsi qu'aux enseignants du premier et du second degré souhaitant obtenir le CAPPEI.

Le M1 correspond à l'actuel volume de formation du CAPPEI (300 heures), auquel viendraient s'ajouter 30 heures d'initiation à la recherche. Cette formation se déroule en alternance sur le temps de travail.

Le M2 est un approfondissement, comme le propose le cadre de la formation CAPPEI (120 heures), avec une articulation à la recherche (60 heures). Cette formation est attractive pour tout enseignant spécialisé souhaitant approfondir et actualiser ses connaissances. Son volume horaire est de 210 heures. Ce parcours sera organisé en dehors du temps scolaire.

Geneviève GUILPAIN note que ce Master est totalement autonome et échappe à la formation continue. Elle se demande par conséquent s'il restera de la formation continue sur la thématique.

Alexandre PLOYÉ répond que le M1 se destine aussi aux enseignants hors formation continue. La maîtrise n'enlève pas le droit à la formation de ces enseignants.

Brigitte MARIN indique que dans un certain nombre d'ESPÉ, le rectorat finance les inscriptions, qui entrent dans le cadre du budget de projet. Il conviendra d'aborder ce sujet rapidement, sachant que le coût serait de l'ordre de 30 000 euros.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande pourquoi avoir inclus cette démarche dans le MEEF 4 et non pas dans le MEEF 1 ou 2

Alexandre PLOYÉ répond que de nombreux ESPÉ ont retenu cette architecture dans le cadre du MEEF 4. Il s'agit d'une forme d'implicite qui s'est imposé nationalement.

Lucile CADET demande si les enseignants suivant le CAPPEI sont nombreux à vouloir obtenir un diplôme de Master.

Alexandre PLOYÉ a procédé à un sondage auprès des stagiaires actuels. Une moitié d'entre eux ont répondu et la majorité s'y est déclarée favorable. Il considère en outre que le M2 est attractif pour un vivier relativement important de l'académie, qui forme encore un certain nombre d'enseignants spécialisés.

Hervé SEBILLE observe que cette formation est plébiscitée par les acteurs de terrain et fortement reconnue au sein de l'académie. Les titulaires du CAPPEI sont particulièrement bien outillés pour accompagner les jeunes en situation de handicap ou en grande difficulté scolaire. En outre, la maîtrise existe dans de nombreuses académies, mais la question du droit d'inscription se pose et n'est pas résolue à ce jour.

POINT N° 5 : INFORMATION : RETOUR SUR LES DERNIERES SEANCES DU CONSEIL D'ORIENTATION SCIENTIFIQUE ET PEDAGOGIQUE DE L'ESPE

Denis ALAMARGOT indique que lors de la réunion du 14 décembre 2017, le projet de logithèque a été présenté, avec une demande de mobilisation des formateurs. Le COSP a proposé de mettre à disposition les nouvelles personnes recrutées par le service d'innovation et formation, afin de saisir les différentes fiches

mémoire et alimenter la logithèque. Le projet est en cours de structuration vers cette nouvelle orientation, le COSP ayant proposé de l'élargir à l'ensemble des mentions.

Un deuxième point portait sur le cahier de doléances. Le COSP a pris connaissance des principales revendications des étudiants et a préconisé la mise en place des rencontres avec les différents intervenants du mémoire. Les pistes de réflexion sont les suivantes :

- création d'un questionnaire détaillé, à l'attention des responsables d'IFR/UAR ;
- constitution d'un référentiel de compétences s'appuyant sur le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation et les apports de l'initiation à et la formation par la recherche ;
- organisation d'une série de rencontres avec les responsables d'IFR/UAR permettant la mise en œuvre concertée et partagée de la charte et du référentiel de compétence.

Lors de la session du 21 mars, les responsables des options dédiées ont été auditionnés. La question de la généralisation du dispositif à l'ensemble des étudiants s'est notamment posée. L'évaluation est en cours.

Par ailleurs, le responsable du Master MEEF 1 a présenté le travail de restructuration de la maquette, qui consistera notamment en une augmentation des heures disciplinaires et une diminution des heures UAR. Ce travail sera finalisé en juin.

Enfin, une présentation des démarches engagées pour évaluer le fonctionnement des UAR a été effectuée.

La réunion du COSP s'est achevée sur la création de la commission de déontologie.

Denis ALAMARGOT revient par ailleurs sur le travail d'évaluation des UAR. La problématique porte sur la pertinence des UAR/UFR et le caractère hétérogène des pratiques d'évaluation, ainsi que sur l'expérimentation des options dédiées. Une commande d'évaluation des pratiques au sein des UAR a été reçue afin d'aller vers une homogénéisation des modalités de formation et d'évaluation et donc d'établir une charte des mémoires comme élément de réponse. Un questionnaire en ligne a été adressé aux responsables des UAR.

Concernant les UAR dédiées, 22 réponses seulement ont été reçues. Globalement, le taux de satisfaction est important. L'ensemble des items a obtenu une évaluation supérieure à la moyenne avec certaines disparités concernant la préparation de la soutenance du mémoire, le respect de l'emploi du temps et la fréquence des travaux demandés.

En ce qui concerne les UAR ordinaires, le taux global de satisfaction est moins élevé, mais le profil de réponses est sensiblement le même. La distribution des réponses laisse toutefois apparaître une distribution bimodale, avec environ 1/3 des étudiants se déclarant très peu satisfaits. Les étudiants les plus mécontents se plaignent notamment de n'avoir reçu à ce jour aucune formation sur le mémoire, ce qui n'est pas sans poser question.

Par ailleurs, une autoévaluation des compétences a été proposée aux étudiants. Le résultat est plutôt surprenant dans la mesure où une grande partie des étudiants estiment notamment que les compétences liées à la construction d'un protocole sont acquises. La conclusion est donc moins négative que ce qui peut être véhiculé.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande s'il serait possible de vérifier l'aspect spatial de ces résultats, car elle note des divergences de résultats en fonction de l'échantillon considéré.

Denis ALAMARGOT répond que la taille de l'échantillon n'est pas suffisamment critique pour réaliser des tris croisés. Afin d'analyser plus finement les motifs de mécontentement et pouvoir mettre à jour les critères pour mieux comprendre les phénomènes à l'œuvre, il conviendra d'inciter les responsables d'UR à mobiliser les étudiants et de répondre aux questionnaires.

POINT N° 6 : INFORMATION : CRÉATION D'UNE COMMISSION DE DÉONTOLOGIE

Sophie CANAC explique que cette commission aura vocation à traiter les situations professionnelles concrètes qui posent problème dans l'exercice des pratiques et que la seule application des textes ne permet pas de résoudre

de manière satisfaisante. Sa composition se veut représentative de l'ensemble des personnels de l'ESPÉ (administratifs et enseignants), des partenaires (universités et rectorat), des usagers (étudiants et fonctionnaires stagiaires) et un extérieur.

Cette commission pourrait être sollicitée par les personnels de l'ESPÉ ainsi que par les usagers au moyen d'une adresse mail générique permettant de garantir l'anonymat. Elle aura pour rôle d'émettre un avis et de préconisations à valeur consultative qui pourront avoir valeur pour tous les personnels.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD s'interroge sur le mode de désignation des membres de cette commission et sur le rôle du conseil de l'ESPÉ dans des décisions qui peuvent intéresser tout un chacun. Elle s'interroge en outre sur l'articulation entre cette commission et le conseil de discipline.

Catherine MOISAN considère que le comité de déontologie n'a pas vocation à statuer sur des personnes, mais sur des situations, sachant que ses avis peuvent être utiles à tous. Le lien avec le conseil est à définir, de même que le lien avec le COSP. Dès lors que la commission de déontologie, le conseil doit en être informé.

Sophie CANAC indique que la composition de la commission est en cours de mise en place par le COSP.

Geneviève GUILPAIN s'interroge sur le degré d'extension des situations examinées et se demande, à titre d'exemple, si la situation d'un stagiaire qui aurait problème relationnel grave avec un personnel de terrain pourrait être examinée par la commission de déontologie.

Sophie CANAC n'est pas certaine que la commission ait vocation à traiter les difficultés qu'un stagiaire peut rencontrer avec son tuteur. Tout dépend des situations.

Jean-Yves ROCHEX souligne la nécessité de définir clairement le rôle de chacun : la commission disciplinaire peut saisir la commission de déontologie sur un certain nombre de sujets, mais il importerait au contraire de préciser que la commission de déontologie ne peut en aucun cas saisir la commission de discipline, au risque que la commission de déontologie se positionne comme un filtre de la commission disciplinaire, ce qui ne serait pas acceptable.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD note que certaines questions soumises à la commission de déontologie peuvent nécessiter un traitement dans un autre cadre. Elle cite notamment le cas d'une personne qui se rendrait en cours avec un voile islamique et se demande dans quel type d'instance pourrait traiter cette situation.

Nicolas SCHMITT suggère d'associer à la réflexion des personnels de l'université hors ESPE et de créer une commission de déontologie à l'échelle de l'Université au lieu de l'ESPE car certaines problématiques sont communes à d'autres sites. Les conflits d'intérêts évoqués précédemment pourraient être résolus plus facilement. La présence de membres extérieurs de l'ESPE et internes à l'Université à la commission permettrait d'avoir un regard extérieur et donc du recul par rapport à certaines situations à traiter.

Françoise MOULIN CIVIL souligne l'intérêt d'une telle démarche (vérifier sa réponse et celle de Brigitte Marin) avec une conclusion que c'est trop tôt pour la mettre en place rapidement et que dans un premier temps, il est préférable de la mettre en place à l'échelle de l'ESPE.

POINT N° 7 : INFORMATION : RESULTATS DES ENQUETES ETUDIANTS

Stéphane BARDAU indique que depuis le dernier point en date, 102 réponses supplémentaires ont été reçues et ont permis de confirmer les tendances constatées. Globalement, ¼ des étudiants ont répondu au questionnaire, avec une forte représentation du site de Bonneuil. En outre, les réponses sont majoritairement issues d'étudiants en M2.

La distribution des réponses concernant l'impact du complément de classe laisse notamment apparaître une distinction des étudiants ayant plus de trois années d'expérience. La question des relations avec le titulaire est elle aussi fortement corrélée l'expérience, avec une notion de continuité des apprentissages qui progresse à mesure que l'expérience augmente.

La corrélation avec l'expérience est en revanche moins évidente pour les questions liées à la répartition du travail et à la transmission de l'information.

En ce qui concerne l'organisation des stages, les étudiants souhaitent majoritairement que les stages débutant le jeudi ne soient pas reconduits et se prononcent en faveur à des semaines débutant le lundi. En outre, les répondants sont plutôt défavorables aux stages de 2 ou 3 semaines et souhaitent plutôt s'inscrire dans une progressivité.

La relation au tuteur est globalement très bien perçue, en dehors de certains cas marginaux.

Par ailleurs, les besoins en formation des étudiants se répartissent de manière similaire entre le disciplinaire, le didactique et le contexte d'exercice du métier. Ces besoins se répartissent de manière homogène en fonction des disciplines, à l'exception des mathématiques et du français qui sont cités dans une moindre mesure.

En outre, les M2 ne sont majoritairement pas favorables, faute de temps, à des formations complémentaires.

S'agissant enfin de la répartition de la charge de travail liée au mémoire tout au long de l'année, les étudiants ont majoritairement indiqué qu'il leur était difficile d'absorber la charge sur le début de l'année, qui a donc tendance à se déporter sur la fin d'année. La charge de travail n'est donc pas bien répartie, ce qui constitue un motif de préoccupation.

Sébastien COMBESCOT effectue un point sur le second degré et signale la mise en place d'un conseil étudiant qui se réunit deux fois par an. En synthèse, deux sujets ressortent en tête des préoccupations exprimées par les étudiants : l'accueil en formation et le contenu des formations.

La première grande difficulté est liée aux infrastructures du site, les étudiants exprimant un besoin en salles de travail. Un deuxième point concerne les difficultés à se connecter au Wi-Fi. L'accès au parking ressort comme troisième point majeur de préoccupation au sujet des infrastructures.

S'agissant des enseignements, le principal reproche porte sur la mutualisation de certains enseignements, qui, en raison de leur organisation complexe, cristallisent des tensions chez les étudiants, notamment en ce qui concerne les pratiques d'évaluation. Par ailleurs, les M2 expriment un sentiment de surcharge qui n'est pas partagé par les DU et expriment une demande de formation à distance.

Des réponses ont déjà été apportées au travers de la mise à disposition de trois salles pour les étudiants.

Marie-France ROSSIGNOL indique que les résultats du second degré sont globalement positifs, les doléances portant principalement sur les temps de parcours.

Au titre des pistes d'amélioration, l'enquête laisse notamment ressortir la communication. Une première demande, qui est actuellement prise en compte, concerne la mise en place d'une plateforme de dépôt de tous les documents de formation. Par ailleurs, les M2 souhaitent qu'au moins une demi-journée par semaine soit dégagée. Les DU apprécient quant à eux de n'avoir qu'une seule journée de formation.

Une demande intéressante porte la plus forte implication des étudiants dans la reconfiguration des groupes pour les disciplines à effectifs élevés. Un travail pourra être engagé à ce sujet. Il est également demandé de mieux différencier les besoins en formation des étudiants débutants de ceux disposant déjà d'un bagage MEEF.

Le mémoire n'est pas remis en cause par les M2, qui jugent le cadrage clair et le travail progressif. Les étudiants souhaiteraient néanmoins disposer plus de temps et expriment un attachement à l'exercice, auquel ils trouvent un intérêt bien que ce travail soit exigeant et génère une certaine pression.

S'agissant du travail scientifique de nature réflexive, qui concerne principalement les DU, les réponses sont contradictoires d'un parcours à l'autre, certains étudiants considérant qu'il conviendrait de présenter ce parcours plus tôt alors que ceux pour qui il a été mis en place dès le mois d'octobre jugent que cela était prématuré. Il conviendra donc d'attendre la fin de l'année pour faire un bilan du TSNR chez les DU.

Par ailleurs, les visites apparaissent comme un moment de formation très apprécié des étudiants, qui soulignent la posture bienveillante de leurs visiteurs, bien que certaines limites aient été exprimées par 4 des 14 parcours consultés.

Catherine MOISAN estime qu'il sera probablement nécessaire passer à un mode plus prescriptif pour améliorer le taux de réponse.

Geneviève GUILPAIN demande à quel moment la discussion sur les résultats s'engagera.

Brigitte MARIN répond que la prochaine réunion de direction permettra de revenir sur les points évoqués. Il serait regrettable que ce travail demeure inabouti compte tenu de l'importance des enjeux.

POINT N° 8 : INFORMATION : FORMATION CONTINUE

Brigitte MARIN indique qu'une chargée de mission Premier degré a été nommée, tout comme cela était déjà le cas depuis 2016 avec la nomination d'une chargée de mission Second degré. L'objectif est d'avancer sur cette question qui progresse trop lentement. Une réunion se tiendra le 17 avril 2018. L'idée est d'associer d'emblée l'ESPE à l'élaboration du cahier des charges de la formation continue de manière à créer un catalogue de ressources. Ce système, qui était fonctionnel voici encore quelques années, s'est délité. Il s'agit donc de le remettre en place dans un dialogue constructif, afin de rétablir une vraie formation continue dont la disparition est déplorée.

Le second degré connaît quant à lui une relative stabilité depuis 2 ou 3 ans, avec un pôle de formateurs invités de façon régulière. L'ESPE s'investit fortement dans la préparation aux concours internes.

Depuis l'annonce de la réforme de la formation continue fin novembre, de nombreuses incertitudes planent sur les calendriers. Le plan académique de formation a été mis en œuvre, avec une période de reconduction particulièrement réduite pour pouvoir engager des heures sur les nouvelles priorités, que sont les aides négociées territoriales (ANT). L'idée générale serait de parvenir à ce que tout enseignant bénéficie de 18 heures de formation au moins chaque année, qui doivent répondre aux besoins exprimés par les équipes, avec une montée en puissance au fil du temps. Le caractère territorial de ces aides pose toutefois un certain nombre de questions.

Catherine MOISAN demande si ces aides territoriales concernent également le premier degré.

Brigitte MARIN répond par la négative.

Hervé SEBILLE indique que la question n'est pas fermée. En principe, les aides négociées portent sur l'émergence des besoins des établissements, des districts ou des bassins sur des problématiques disciplinaires ou de bilan scolaire.

Geneviève GUILPAIN estime qu'il existe un problème de convergence entre les ressources et les besoins.

Hervé SEBILLE précise que la dynamique de départ visait à faire en sorte que les équipes des collèges puissent exprimer leurs besoins de formation. Pour autant, la discussion sur d'éventuelles propositions que le Conseil pourrait formuler n'est pas fermée.

Geneviève GUILPAIN note que les propositions hors appels d'offres sont rarement retenues. Elle souhaite également se voir confirmer que les formations seront recentrées sur les mathématiques et le français.

Hervé SEBILLE répond que la circulaire ministérielle du 26 mars précise que la formation pour les cycles 1, 2 et 3 est recentrée sur les mathématiques, la lecture et l'écriture.

Geneviève GUILPAIN regrette que le premier degré soit aussi sous employé compte tenu de la surcharge que subissent un certain nombre de conseiller pédagogique du second degré.

Hervé SEBILLE souhaite qu'un échange s'engage sur la formation continue de premier degré entre les professeurs de l'ESPE et les conseillers pédagogiques.

POINT N° 9. QUESTIONS DIVERSES

MISE EN STAGE DES ETUDIANTS PREMIER DEGRE EN ALTERNANCE

Aude DONTENWILLE-GERBAUD indique que les collègues du Val de Marne s'inquiètent beaucoup de la dégradation progressive du dispositif. La critique porte notamment sur la scission en trois parties de l'un des stages. En outre, le manque de concertation est reproché et il est difficile d'identifier quand les temps de liaison peuvent exister, et qui en a la responsabilité. En outre, la préparation du stage entrerait en concurrence avec la préparation du concours. Elle rappelle également que les organisations syndicales avaient souligné ces écueils lors de la présentation du dispositif.

Brigitte MARIN indique que la responsabilité de l'organisation des stages incombe à l'employeur

Hervé SEBILLE explique que l'un des objectifs du M1 en alternance est de faire découvrir le milieu scolaire le plus rapidement possibles aux étudiants. Cet objectif demeure souhaitable. Ces jeunes en alternance remplacent des enseignants eux-mêmes en formation continue. Il convient donc de trouver un équilibre entre les besoins en formation continue des départements et la continuité de découverte professionnelle des M1. Il existe probablement des marges de progrès de façon à ce que les stagiaires se les approprient mieux. Le lissage pourrait probablement être de meilleure qualité.

AIDES DE L'ESPÉ AUX ETUDIANTS FONCTIONNAIRES STAGIAIRES DANS LEUR PARCOURS UNIVERSITAIRE ET PROFESSIONNEL

Florian LAINEY précise que la question porte sur les aides et dispositifs que l'ESPE peut proposer aux étudiants en difficulté lors de leur stage et à ceux en retard dans la remise de leur mémoire.

Brigitte MARIN rappelle que le rôle des tuteurs ne se limite pas au temps des visites de stage. En ce qui concerne le mémoire, un délai supplémentaire a été accordé, avec report du rendu de travail écrit au-delà des vacances de Noël. Compte tenu du calendrier, peu d'étudiants parviennent à soutenir leur mémoire en première session. Certes il serait possible de décaler les dates de la première session, et par voie de conséquence celles de la seconde session, mais cela ne permettrait pas une titularisation en septembre pour les étudiants soutenant leur mémoire en seconde session.

PARCOURS MATHÉMATIQUES SECOND DEGRÉ EN ALTERNANCE

Nicolas SCHMITT indique avoir été interpellé par des enseignants de ce parcours, qui auraient appris dans le cadre d'une réunion au rectorat que l'Université Paris 13 aurait permis à un certain nombre de contractuels en poste de suivre la formation CAPES externe. Il semble toutefois que l'ESPÉ n'ait pas été consultée sur ce point.

Brigitte MARIN indique que le rectorat est demandeur d'une formation s'adressant à des contractuels. Le représentant de Paris 13 au Conseil de l'ESPÉ lui a également confirmé l'existence d'une proposition portant sur une soixantaine d'heures qui serait adossée au Master MEEF. Ce dispositif doit être soumis aux instances de l'ESPÉ et au vote de son conseil de juin 2018.

Hervé SEBILLE souligne l'importance de la question en mathématiques, où la proportion d'enseignants contractuels est très importante.

TÉLÉTRAVAIL A L'UPEC

Concettina REGNIER demande pourquoi l'expérimentation en cours sur le télétravail ne concerne que les des services centraux.

Françoise MOULIN-CIVIL indique qu'à sa connaissance, 12 personnes expérimentent actuellement le télétravail à l'UPEC. Elle ignore toutefois pourquoi cette expérimentation a été circonscrite à des personnes issues des services centraux. Un recensement aurait toutefois été mené avant de lancer l'expérimentation, mais les volontaires se seraient révélés particulièrement peu nombreux, ce qui pourrait expliquer le périmètre restreint de l'expérimentation.

CRITÈRES D'AVANCEMENT À LA CLASSE EXCEPTIONNELLE

Aude DONTENWILLE-GERBAUD signale que les collègues s'inquiètent beaucoup des dossiers de promotions et notamment de la lisibilité des critères d'évaluation. Ils souhaitent que ces critères soient communiqués aux personnels enseignants et aux enseignants chercheurs.

Brigitte MARIN explique que pour les enseignants du premier et second degré, l'appréciation et l'avis sont préparés par le responsable de site pour proposition au conseil restreint, selon les critères suivants:

- qualité de l'activité pédagogique ;
- responsabilités administratives ;
- ancienneté ;
- loyauté ;
- sens du service public.

Pour les enseignants-chercheurs le conseil restreint aux enseignants-chercheurs rédige l'appréciation et propose un avis.

Les avis sont ensuite examinés de nouveau par une troisième instance : le conseil académique restreint de l'UPEC pour les enseignants chercheurs ou le rectorat pour les enseignants du second degré.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD demande s'il serait possible, une fois le bilan sur les critères effectué, d'envoyer les avis aux personnels

Brigitte MARIN affirme qu'ils leur sont communiqués à leur demande, par le responsable de site pour les enseignants du second degré ou par la direction de l'ESPÉ pour les enseignants-chercheurs.

Aude DONTENWILLE-GERBAUD regrette que les avis ne soient pas envoyés automatiquement, les collègues souhaitant connaître la teneur des avis émis.

Catherine MOISAN rappelle que tout fonctionnaire doit pouvoir accéder à ses appréciations. Elle étudiera la communicabilité des différents éléments.

La prochaine réunion se tiendra le jeudi 14 juin 2018.

La séance est levée à 17 heures 05.